

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 05 octobre 2022 à 18 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. GORGIBUS Benjamin (pouvoir à Mme BRETTE), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. OMER Mathieu (pouvoir à Mme DESERT), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. SAUVAGEOT Anthony, Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 14 septembre 2022, ont été approuvés.

M. le Maire fait part de la décision prise depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission plénière, séance du 16 mai 2022
- Commission « Urbanisme – Développement économique - Communication », séance du 13 septembre 2022
- Commission « Culture », séance du 20 septembre 2022
- Commission « Patrimoine », séance du 27 septembre 2022

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2022-10-05/63 : Restauration du tableau d'Albert Maignan d'après Fran Angelico – Convention de mécénat & Demandes de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la restauration de l'œuvre d'Albert Maignan ainsi que la convention de mécénat à proposer aux entreprises pour la formalisation de leur don et sollicite les partenaires institutionnels et financiers en vue de l'obtention de subventions.

Délibération n° 2022-10-05/64 – Approbation de la Décision Modificative n° 01 – Budget Principal

Le conseil municipal, à la majorité, adopte la Décision Modificative n° 01 au budget principal, permettant d'abonder le budget de Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation d'un repas des anciens et une distribution de colis.

Délibération n° 2022-10-05/65 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Stade Valeriquais Judo

Afin de manifester notre soutien aux familles Ukrainiennes et soutenir le club, qui prend en charge les leçons de judo des enfants, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 610 € au Stade Valeriquais Judo.

Délibération n° 2022-10-05/66 – Petites Villes de Demain – Candidature à l'appel à projet SCHEM'ACTEE en vue de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Energétique des équipements municipaux

Dans le cadre du projet Petites Villes de Demain, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une candidature au titre de l'appel à projet « SCHEM'ACTEE » et de solliciter les partenaires institutionnels et financiers en vue de l'obtention de subventions.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Jean-François OUVRY